

## PUBLICATION IMMÉDIATE

### Maladies transmissibles par les tiques

#### Hausse des cas de maladies de Lyme en Estrie et apparition de l'anaplasmose

Bromont, le jeudi 2 juin 2022 – La Direction de santé publique de l'Estrie confirme que 387 cas de maladie de Lyme ont été déclarés sur le territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en 2021 comparativement à 157 en 2020. La région compte 55 % des 709 cas déclarés au Québec. Par ailleurs, les Estriens doivent maintenant redoubler de vigilance comme nous constatons également l'apparition de l'anaplasmose. L'Estrie a connu en 2021 le plus important agrégat d'anaplasmose rapporté au pays à ce jour.

Peu connue du public, l'anaplasmose est aussi une maladie transmissible par les tiques. Ses symptômes sont des frissons, des maux de tête, des douleurs musculaires et malaises gastro-intestinaux. Chez la plupart des gens, les symptômes de cette infection sont modérés ou bénins. Toutefois, les personnes âgées, les personnes dont le système immunitaire est affaibli, ou celles qui tardent à consulter après l'apparition des premiers symptômes peuvent être atteintes plus gravement et être hospitalisées. Comme la maladie de Lyme, cette maladie se traite à l'aide d'antibiotiques, mais il est important de consulter son médecin dès l'apparition des symptômes. De plus, les personnes peuvent être atteintes de cette maladie même si elles ont retiré la tique moins de 24 heures après l'avoir découverte.

À ce jour, l'Estrie compte 21 municipalités où le niveau de risque d'acquisition de la maladie de Lyme est significatif et 24 municipalités où on estime le risque présent. Toutes les municipalités régionales de comté (MRC) de la région sont touchées par les maladies transmises par les tiques, à l'exception de celle du Granit. Les secteurs les plus touchés demeurent les MRC de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska qui se démarquent par les taux d'incidence les plus élevés de la province avec 357 cas/100 000 habitants dans le secteur de la Pommeraie et 101 cas/100 000 habitants dans celui de la Haute-Yamaska. Dans ces secteurs, la tique à patte noire est bien établie depuis plusieurs années et la prévalence de l'infection par la bactérie *Borrelia burgdorferi* chez les tiques y dépasse 20 %.

« Considérant l'augmentation considérable des cas de maladie de Lyme et l'apparition de l'anaplasmose en Estrie, il est très important de suivre les conseils de prévention et de retirer la tique à l'aide d'une pince fine le plus rapidement possible, et ce, dès sa découverte. Le risque de transmission des maladies transmissibles par les tiques augmente en effet avec la durée de l'attachement de la tique », rappelle la Dre Geneviève Baron, médecin-conseil à la Direction de santé publique de l'Estrie.

Pour connaître les conseils de prévention et mieux connaître la maladie de Lyme : [santeestrie.qc.ca/tiques](https://santeestrie.qc.ca/tiques).